

Séance du 16 mars 2016

Convocation du 10.03.16 affichée le 10.03.16

à 20h30

PRESIDENCE : Bernard LEBARON, Maire

PRESENTS : Bernard LEBARON, Muriel LAINE, Jean-Yves FAUTRAT, Juliette HURLLOT, Pascal BIGARD, Emmanuel LEHMANN, Frédéric MOUCHEL et Jacqueline GUERARD

ABSENT : Jean-Michel COSTARD (excusé)

SECRETAIRE de SEANCE : Pascal BIGARD

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Maire présente le compte administratif 2015, qui sera soumis au vote du conseil, le mercredi 6 avril prochain.

Il détaille certains articles et répond aux questions des conseillers.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le budget 2016 devra tenir compte de la baisse de la DGF (2335€ par an jusqu'en 2017)

Un programme pluriannuel de travaux de voirie sera établi et financé en partie par un emprunt.

L'étude est confiée à l'Agence Technique du Conseil Départemental à Valognes, pour la somme de 1 800 € TTC.

Les frais de scolarité ne vont pas diminuer. Il y avait 28 enfants de Clitourps en classes de primaire ou maternelle, en 2015.

L'installation de l'éolienne ludique et l'aménagement de ses abords est en cours.

L'ordinateur portable de la mairie, qui fonctionne sous Windows XP, nécessite une mise à niveau ou son remplacement.

L'aménagement de l'éclairage public au Prieuré (5 125€ HT) au Petit Vey (13 750€ HT) et au Haut Boscq (6 875€ HT) sera réalisé en 2016. La part à la charge de la commune sera de 21 950€ HT.

L'aménagement du parking de la mairie et de l'accès aux terrains mis en vente sont estimés à : géomètre 2000€ extension eau électricité 3000€ accès 6000€ mobilier jeux 2000€ panneau affichage 1500€.

Le changement du mobilier de la salle de réunion du conseil sera étudié car, la grande table est lourde et peu pratique.

La barrière du cimetière est trop abîmée pour être réparée. Elle devra être remplacée.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental des Energies de la Manche SDEM accorde en 2016, une aide financière de 30% au lieu de 20% en 2015, pour la création d'un éclairage public. Il invite donc le conseil à annuler sa délibération du 18 novembre 2015 et à solliciter l'aide du SDEM sur l'exercice 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Décide la réalisation des extensions du réseau d'éclairage public, Le Prieuré : 5 625 € HT, Le Haut Boscq : 7 725 € HT, Le Petit Vey : 13 750 € HT La maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux seront assurées par le SDEM
- ✓ Demande au SDEM que les travaux soient achevés pour le 30 juin 2016,
- ✓ Accepte une participation de la commune, conformément au barème 2016 du SDEM,
- ✓ S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet, au budget communal,
- ✓ S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM, si aucune suite n'est donnée au projet,
- ✓ Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX AU HAMEAU DE HAUT

Les terrains sont en vente à l'étude de Me Leray-Godey à St Pierre Eglise.

Les parcelles sont viabilisées. Faut-il poser les compteurs individuels pour rendre les terrains plus attractifs ? Dans ce cas, un permis d'aménager sera nécessaire et, un budget annexe assujetti à la TVA devra être créé.

VOIRIE

- Un programme d'entretien des chemins ruraux et des chemins pédestres sera établi.
- Cyril Lemoigne, agriculteur à Tocqueville, demande l'autorisation de poser une conduite d'eau, en traversée de la voie communale, au Hameau de Haut, pour l'irrigation de ses terres. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Gallien. Le conseil donne son accord mais, demande à M. Lemoigne de ne pas laisser sur la route la terre déposée par ses engins agricoles lorsqu'ils sortent de ses champs.
- Au village du Petit Vey, la Direction des Routes Départementales a accordé à l'entreprise Onfroy-Mabire à Tocqueville, le stationnement temporaire de véhicules agricoles sur le côté de la route, assorti de prescriptions qui ne sont pas respectées ; notamment, MM Onfroy – Mabire n'enlèvent pas la boue déposée sur la route par les tracteurs, ce qui gêne beaucoup la circulation des véhicules.
- M. Cadel, agriculteur, a élagué la haie de son champ et laissé les branchages sur la route.

SUBVENTIONS AUX ECOLES POUR LES VOYAGES PEDAGOGIQUES

Le conseil accorde aux écoles les subventions ci-dessous, pour les voyages pédagogiques des enfants de Clitourps :

50 €/enfant de Clitourps pour une sortie dont le coût par enfant est supérieur à 200€

30 €/enfant de Clitourps pour une sortie dont le coût par enfant est inférieur à 200 €.

SUBVENTIONS 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes, pour l'année 2016 :

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES DU CANTON DE SAINT PIERRE ÉGLISE

par enfant de Clitourps adhérent 10

AMICALE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE ST PIERRE ÉGLISE 50

LE SOUVENIR Français VAL DE SAIRE 50

SNSM FERMANVILLE 50

SOCIETE ST VINCENT DE PAUL CHERBOURG 25

SECOURS CATHOLIQUE SECTEUR ST PIERRE EGLISE 25

ASS SOINS PALLIATIFS à VALOGNES 50

ECOLE NOTRE DAME à ST PIERRE EGLISE Voyage pédagogique à Paris

1 enfant de Clitourps 30

OGEC ECOLE NOTRE DAME à ST PIERRE EGLISE Voyages linguistiques

2 enfants de Clitourps 100

CRITERES DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES AGENTS TERRITORIAUX

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la fonction publique à St Lô a émis un avis favorable à la fixation des critères de l'entretien professionnel des agents territoriaux de Clitourps.

Critère 1 – les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs

Critère 2 – les compétences professionnelles et techniques

Critère 3 – les qualités relationnelles

Critère 4 – la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les critères retenus et ne définit pas de sous critères.

EOLIENNE LUDIQUE

Lors de la dernière tempête l'éolienne a été démontée car la pose n'était pas terminée.

La prestation de l'entreprise NORMECA à Montebourg s'élève à 3 520 € HT.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Emmanuel Lehmann regrette que les activités des TAP, proposées par les écoles maternelles, n'apportent pas beaucoup de connaissances pédagogiques et, que les enfants ne pratiquent pas toujours celles choisies par les parents.
- Muriel Lainé rend compte au Conseil de l'assemblée générale du Panier du Val de Saire. Il existe depuis 15 ans. 957 colis ont été distribués pour 1000 bénéficiaires, en 2015. Chaque colis contient de 12 à 15 kg de nourriture. Les colis sont remis une fois par mois. La participation des bénéficiaires est de 0,80€ par colis et celle des CCAS des communes de 2,10€.
- Le Maire présente le dernier projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Il compte 6 intercommunalités au lieu de 5. La demande des 3 communautés de communes de La Hague, Les Pieux et Douve-et-Divette de fusionner en dehors de la grande communauté d'agglomération du Cotentin a été refusée par le Préfet. Le Préfet prendra sa décision avant la fin juin 2016 ; celle-ci sera présentée aux communes pour consultation puis, le préfet arrêtera définitivement le SDCI à la fin de l'année 2016. Le Maire ajoute que la loi NOTre n'avait pas prévu de structure aussi grande que la communauté d'agglomération du Cotentin avec une commune aussi importante que Cherbourg-en-Cotentin.

La séance est levée à 23h15.